



Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2019**

Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada
Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél. 0590 87 25 47
Courriel : contact@verdesxm.com

SOMMAIRE

I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS	3
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	3
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	7
I.4 – LES VHU	11
II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE	12
II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2019	12
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION	13
II.3 – LE LANDFILL MINING	13
III – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE SUIVI DES REJETS ET QUALITÉS EAUX SOUTERRAINES	13
IV – LES AMÉNAGEMENTS 2019	14
IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE	14
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	14
V – LES GARANTIES FINANCIÈRES	15
VI – LES INCIDENTS 2019	15
VI.1 – LES INCENDIES	15
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	15
VII – LA SITUATION DU FONCIER	16
VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD	16
VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE	16
VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2019	16
CONCLUSION	17
ANNEXES -	18

PREAMBULE

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

De même, il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté et 6.1.4 du CCTP du marché d'exploitation de l'ISDND.

- Volume et tonnage des déchets admis au cours de l'année,
- Synthèse des résultats de suivi des rejets liquides et gazeux,
- Synthèse des résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines,
- Travaux de mise en place des alvéoles et des aménagements afférents,
- Aménagements paysagers réalisés en cours d'année sur le site,
- Toute autre information pertinente sur l'activité.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 22 août 2017 pour 5 ans.

Nous y rajoutons un chapitre concernant les VHU comme le spécifie le marché 19/01/009 « Collecte et de traitement des VEHICULES HORS D'USAGE, EPAVES ET ENCOMBRANTS METALLIQUES ABANDONNES » sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, bien que cette installation soit partie intégrante de l'Ecosite de Recyclage-Valorisation, appartenant formellement à VERDE-SXM.

I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS

I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité.

Sur ce tableau, on trouvera également les quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchèterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchèterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés directement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

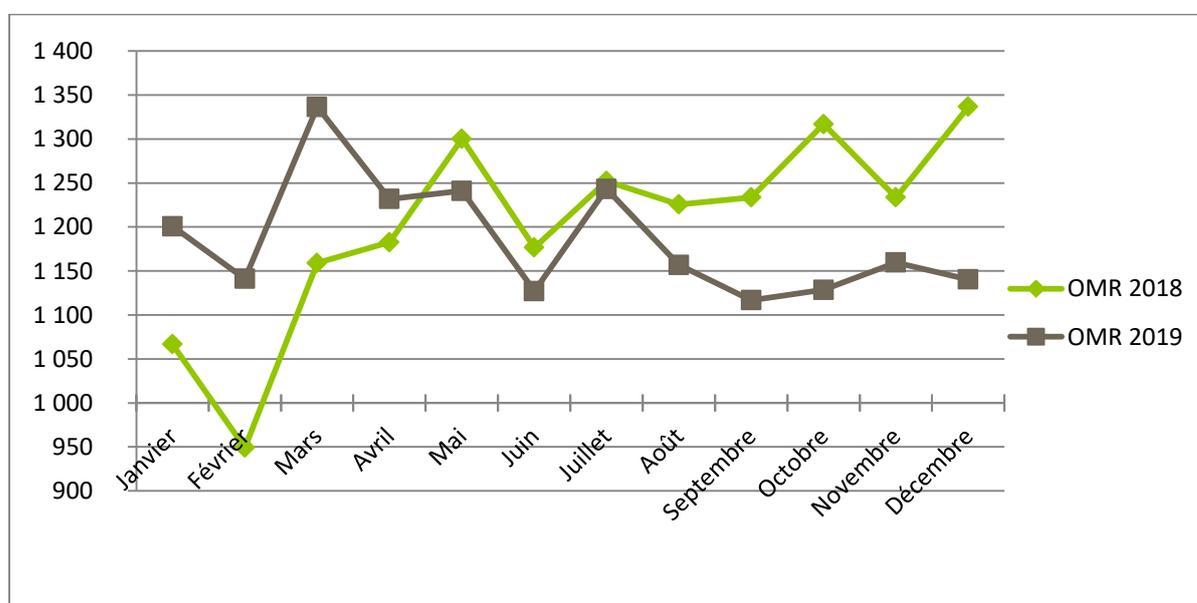


Figure 1: Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2018 et 2019

- Les apports d'OMR 2019 totaux (14224 t) sont équivalents à l'année 2018 (14 433t) malgré des fluctuations par mois différentes, visibles sur le graphique.

Les tonnages d'OMR sont diminués de 2000t par rapport à ceux de la période pré Irma. Une partie de la population ne doit plus être sur l'île depuis ce gros évènement climatique et le tourisme doit être moins élevé qu'auparavant.

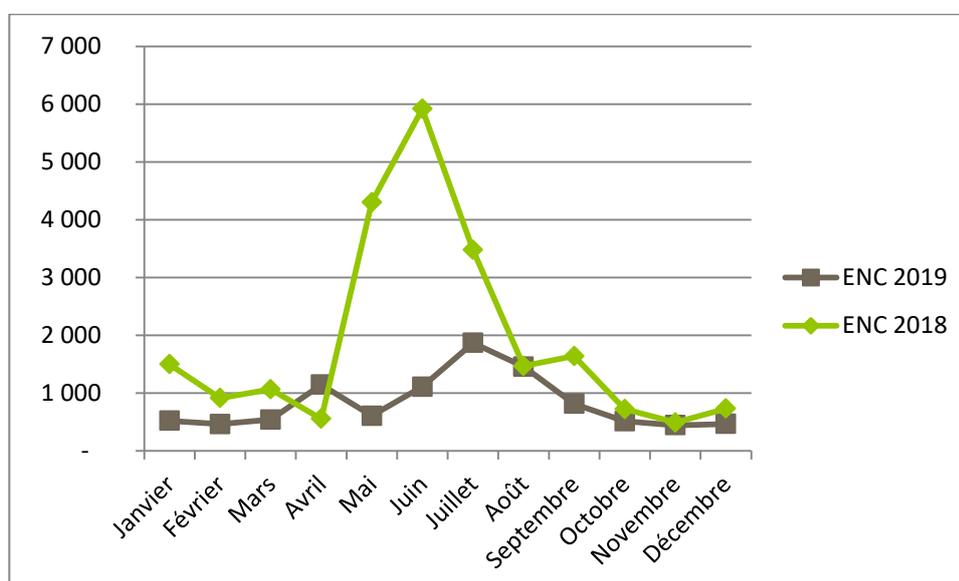


Figure 2: Tonnages entrants par mois d'encombrants

- A près de 10 000 tonnes d'encombrants en 2019, les volumes entrants sont 2 fois supérieurs aux années dites normales (avant Irma) mais sont beaucoup moins élevés qu'en fin 2017 et toute l'année 2018.
- Le pic de 2018 est lié à la campagne de nettoyage organisée par la COM au cours de laquelle

beaucoup d'artisans en ont profité pour déverser dans les bennes gratuites.

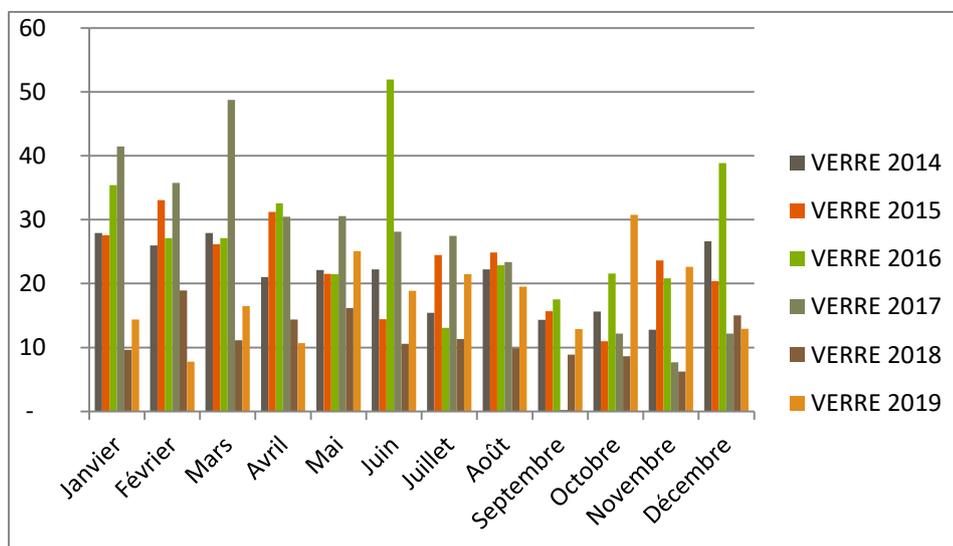


Figure 3 : Tonnages entrants par mois et année du verre

L'année 2016 était une bonne année pour le verre et les emballages ménagers car la collectivité avait participé à une campagne de sensibilisation de la population sur le tri en collaboration avec ECO EMBALLAGES (actuellement Citeo). Il serait judicieux de renouveler cette opération en post IRMA.

Pas de changement notable sur les autres déchets.

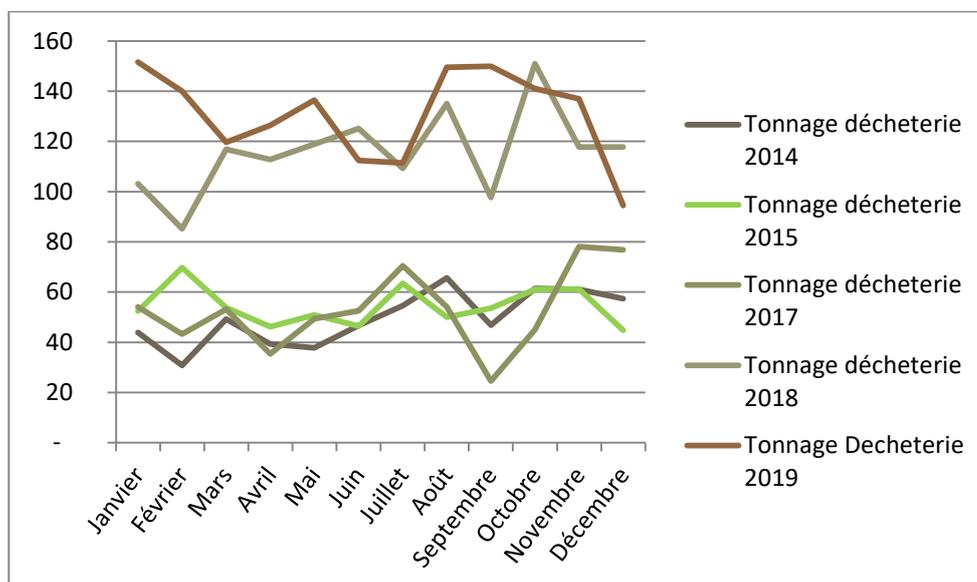


Figure 4 : Tonnages Déchetterie

- Depuis 2018 ; la déchetterie enregistre un tonnages entrants records. Une autre déchetterie peut se révéler utile pour l'île.

I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS

Les règles d'accès au site pour les différents types de déchets sont définies par les obligations réglementaires quant à l'acceptabilité de ceux-ci en Centre de stockage.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter le maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portées à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchetterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes,...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plateforme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée. Celle-ci a été mise en pause durant cette période post-IRMA pour des raisons de qualité des produits entrants. Les composts produits ont alors été utilisés pour la végétalisation en couverture de l'ISDND ;
- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat

de déchets verts en vue du compostage. Le changement de prestataire de gestion de l'assainissement en fin d'année 2018 (désormais la SAUR) n'a entraîné aucune modification de la filière ;

- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles. De par les énormes quantités reçues à la suite du cyclone, tout particulièrement des tôles, nous avons doublé notre chaîne de traitement par une installation de broyage-tri en sous-traitance auprès de la société SNR en Guadeloupe. Celle-ci comprend un broyeur de grosse capacité et une chaîne de tri complète permettant de séparer les métaux ferreux des non-ferreux et des déchets. Les métaux ainsi triés sont de très bonne qualité pour la valorisation. Plusieurs containers d'aluminium sont partis au cours du dernier semestre et un bateau, pour une expédition en

vrac d'environ 4000 tonnes à Galisbay au premier trimestre 2019 ;

- **Cartons plats** : Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchèterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels. Ils sont envoyés à un recycleur européen dans le cadre d'un contrat avec CITEO pour ce qui concerne les cartons des ménages, hors filière pour les autres. Cette filière a été mise en veille en 2018, pour cause de qualité des cartons arrivés généralement en mélange et à la suite des travaux de remise en route de notre presse à cartons ;
- **DEM (Déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et CITEO (ex EcoEmballages). Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société. Même remarque que pour les cartons quant au fonctionnement de la filière ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière CITEO.

Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même, soit auprès de partenaires extérieurs. Notre broyeur à verre ayant été pratiquement détruit par le cyclone, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau pulvérisateur identique au précédent et présentant donc les mêmes caractéristiques de qualité de préparation de produits finis. Il est arrivé en toute fin d'année ;

- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables. Nous ne pouvons prendre cependant que les petites quantités amenées par la Collectivité. Pour les gros volumes, les entreprises sont dirigées vers les sociétés disposant de concasseurs... sinon d'autorisations ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;
- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées** : valorisées à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de nos prestataires, JPS (Jose Professional Service). Le contrat a fonctionné normalement pendant cette année.

- **Câbles** : ils sont expédiés à Recycables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau VERITAS en 2016. Il est régulièrement reconduit depuis. Le marché avec la COM s'est terminé en février 2019 et a été reconduit en mai 2019

I.4 – LES VHU

Cet atelier est la propriété stricte de VERDE-SXM, le contrat que nous avons avec la Collectivité concernant cette catégorie de déchets et l'extrême importance qu'a revêtu la gestion des VHU post-IRMA nous incite à y consacrer un chapitre complet.

- **Les effectifs du service**

Le Centre agréé VHU fonctionne avec deux salariés qui travaillent de 6h à 13h. L'agent d'accueil en poste enregistre tonnages et provenance des épaves apportées, au même titre que les autres déchets.

- **Les données**

Tous les mois, le rapport sur les VHU ("VERDE-SXM Rapport sur le Centre VHU agréé"), est envoyé à la Collectivité mais aussi à la DEAL qui suit ce dossier de très près. L'ensemble des VHU entrants/sortants est enregistré sur le livre de police OPISTO.

Nous avons reçu en 2019 un total de 1809 VHU et traité 2285 (stock de l'année 2018). Le tout pour un total de 1722 tonnes entrantes.

Tous les détails des données sont sur le tableau en annexe 2.

- **Les équipements et services complémentaires**

- **La chaîne de tri**

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus au sujet des ferrailles, nous avons pris en prestation extérieure une chaîne complète de broyage et tri de ferrailles minces. Elle est adaptée au traitement des VHU dépollués et vient doubler la presse à paquets dont nous disposions précédemment. Ainsi nous pouvons, en fonction des besoins, détruire définitivement les VHU sur l'une ou l'autre des installations.

Cette chaîne de tri a fini son contrat fin 2019. Nous gérons les métaux avec notre presse à balles en 2020

II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE

II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2019

Pas de travaux de réaménagement des alvéoles jusqu'en août en raison d'une importante activité sur les déchets Post Irma.

De janvier à août, nous avons privilégié des travaux de maintenance du site :

- Maintien en bon état d'entretien des pistes d'accès à la zone de dépotage des déchets
- Déplacement régulier, à l'avancement, en fonction du remplissage de l'alvéole, de la zone de dépotage des OM et des encombrants et de tri de ces derniers
- Poursuite de l'aménagement et de l'entretien des talus de protection des bordures de l'alvéole en cours de remplissage

A partir d'août

Mise en place définitive du talus noté 2 sur les plans , soit le second talus au dessus de la risberme faisant office de piste d'accès

Stabilisation du massif de déchets existant, avec couverture régulière des zones d'exploitation terminées afin d'éviter les envols et surtout les feux.

II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est liée à la fin d'exploitation puisque nous sommes en cours d'exploitation.

II.3 – LE LANDFILL MINING

Mise en place d'une équipe spécifique pour réaliser les opérations de landfill mining en vue de la préparation de nouvelles capacités de stockage.

Pour le prévisionnel 2020 : nous continuons le landfill mining en vue de la mise en place d'une membrane en fond d'alvéole et poursuite de l'exploitation sur cette zone ainsi nouvellement créée.

III – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE SUIVI DES REJETS ET QUALITES EAUX SOUTERRAINES

Un laboratoire agréé vient sur site tous les trimestres faire les analyses de piézomètres et des bassins de stockages des eaux pluviales et lixiviats.

Pas d'anomalies détectées sur l'année 2019.

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 3, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté.

IV – LES AMÉNAGEMENTS 2019

IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE

Le plan prévisionnel des travaux pour 2019 prévoit l'augmentation de capacité du site par la création de volumes supplémentaires pour chacune des alvéoles. Ce volume se situe en amont ouest des alvéoles existantes, par création de vide de fouille par landfill mining dans le massif d'anciens déchets.

Les étanchéisations sont mises en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, selon le plan d'avancement du stockage, une hauteur supplémentaire de déchets est en cours de mise en place sur les autres alvéoles.

IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES

Elles sont situées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, jouxtant l'ISDnD, en accord avec l'AP de cette installation. L'atelier maintenance est réparé et en fonction. Un nouveau bâtiment d'accueil est sur site et sera bientôt investi par les salariés. Nous envisageons de faire un pont bascule plus grand pour peser les containers et l'accueil sera à ce moment-là déplacé.

V – LES GARANTIES FINANCIÈRES

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties doit être réalisée par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

VI – LES INCIDENTS 2019

VI.1 – LES INCENDIES

Pour chacun des incendies, nous envoyons un courrier à la préfète, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

Cependant en 2019 nous avons mis en place une équipe d'astreinte par semaine. Cette nouvelle organisation responsabilise nos équipiers pour éviter les incendies la nuit et donc nous avons eu beaucoup moins d'incendie cette année.

VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES

Quelques accrochages engins sont à déplorer cette année mais n'ont heureusement pas eu de grosses conséquences.

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de VERDE SXM.

VII – LA SITUATION DU FONCIER

VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours de négociation en vue de le transformer en achat par la Collectivité pour sécuriser définitivement le site. Cette opération est en cours.

VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE

Cette nouvelle route, dite "Piste Red Rock", a été créée par le Génie juste après IRMA, à la demande de la préfète de l'époque. Elle était destinée à permettre l'accès au site quelques soient les conditions climatiques, en lieu et place de la route de la plage, dont le Conservatoire du Littoral voudrait en outre recouvrer la jouissance.

Nous avons réalisé des aménagements le long de cette route, du côté de l'ISDND, de façon à pouvoir entreposer de façon temporaire les déchets encombrants mélangés d'IRMA. Lorsque nous avons souhaité mettre cette route définitivement en service, les propriétaires des terrains traversés nous en ont interdit l'accès au prétexte que la Collectivité ne les avait pas indemnisés. S'en sont ensuivis des échanges de courriers entre la Réserve Naturelle, la COM et VERDE-SXM.

A ce jour, seule la route de la plage est utilisée.

VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2019

Le plan d'exploitation 2019 est présenté en document annexe 4.

CONCLUSION

Cette année a été marquée par un retour à peu près à la normale du post Irma.

Grace au rachat en mai 2019 de VERDE SXM par de nouveaux investisseurs IDEX TRIBER, de très importants moyens matériels et humains vont encore être apportés, en étroite collaboration avec la Collectivité dans le cadre du marché d'exploitation qui nous lie.

De nouveaux projets sont en cours de préparation qui proposeront une solution alternative à l'enfouissement pour sauvegarder notre espace foncier qui est devenu à ce jour très limité.

ANNEXES -

Annexe 1 - Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Rapport mensuel/annuel sur le Centre agréé VHU

Annexe 3 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe 4 – Plan des installations au 31/12/2019